

Le 6 avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à huis clos, par voie de visioconférence, le lundi 6 avril 2020, de 19 h 00 à 20 h 15, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire.

Sont présents à cette visioconférence :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

Assiste également à la séance par voie de visioconférence Mme Anne Desjardins, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution relative à la tenue à huis clos des séances du conseil
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2020, 19 h 00
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020
7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2020, 19 h 00
8. Approbation et autorisation des comptes à payer
9. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
10. Adoption du plan de sécurité civile
11. Rapport d'organismes
12. Demande d'aide financière à la députée Marie-Ève Proulx pour l'amélioration du réseau routier municipal
13. Résolution abrogeant la résolution # 040-2020 portant sur le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
14. Avis de motion – Règlement portant sur la publication des avis publics
15. Dépôt d'un projet de Règlement # 343 portant sur la publication des avis publics
16. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement # 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020
17. Dépôt d'un projet de Règlement # 344 modifiant le règlement # 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020
18. Correspondance
19. Autres sujets
20. Période de questions
21. Clôture et levée de la séance

068-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Résolution relative à la tenue à huis clos des séances du conseil

- CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;
- CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020;
- CONSIDÉRANT l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;
- CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisé à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,
069-2020

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Appuyé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020

070-2020 Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 2 mars 2020 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2020, 19h00

071-2020 Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2020, 19h00 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

6. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2020, 19h00

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2020, 19h00.

8. Approbation et autorisation des comptes à payer

072-2020 Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 67 641,99 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

9. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Dany Chénard informe les membres du conseil qu'une première rencontre par téléphone s'est tenu la semaine dernière. Le projet de schéma de couverture de risque sera adopté par les municipalités de Rivière-Ouelle et St-Pacôme demain soir. Les démarches pour embaucher une nouvelle ou un nouveau Directeur général, Secrétaire-trésorière sont en cours. Le conseil d'administration a reçu plusieurs candidatures dont trois (3) ont été retenus. Compte tenu des directives de confinement, les rencontres se tiendront lorsque cette directive sera levée. Entre-temps Mme Rioux va continuer d'aider pour les procès-verbaux et une confirmation est en attente de Mme Desjardins pour assurer la comptabilité le temps que le comité puisse rencontrer les candidats et arrêter son choix.

10. Adoption du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ,c.S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

073-2020

Pour ces motifs, il est proposé par M. Patrick Dionne

Appuyé par M. Dany Chénard

Et résolu unanimement :

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie préparé par la Directrice générale soit adopté.

Que la Directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité en ce 6^{ième} jour du mois d'avril 2020.

11. Rapports d'organismes

Réal Lévesque conseiller, informe les membres du conseil que la garderie, considérée comme un service essentiel, est ouverte pour les enfants. Actuellement un (1) seul enfant fréquente la garderie, mais le

gouvernement continue de payer pour la totalité des enfants qui normalement fréquentent la garderie. Les éducatrices ont débuté le grand ménage. Elles ont procédé à la répartition des jouets dans les différents locaux.

Lynda Lizotte conseillère, informe les membres du conseil que la Bibliothèque, l'Association sportive ainsi que le Cercle de Fermières ont interrompu leurs activités jusqu'à la levée de la période de confinement.

Étienne Brodeur conseiller, informe les membres du conseil que M. Christian Lévesque, président du Comité de développement réfléchi à la façon d'organiser la prochaine rencontre du Comité de développement. En ce qui a trait à La Chapelle, la programmation est faite, le comité est en attente de savoir s'ils pourront tenir les activités. Pour ce qui est de La Maison Chapais, une assemblée spéciale s'est tenue. Les membres du comité travaillent à la refonte de leurs règlements généraux afin de se rendre conformes aux exigences du ministère de la Culture et ainsi avoir accès à une aide financière. Bon nombre de personnes étaient présentes.

12. Demande d'aide financière à la Députée Ministre Marie-Ève Proulx pour l'amélioration du réseau routier municipal

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie possède un réseau routier long de plusieurs kilomètres;
- CONSIDÉRANT que le réseau routier se détériore chaque année à cause du gel et du dégel;
- CONSIDÉRANT que la dégradation des rues et des routes secondaires de la municipalité est due à la circulation de véhicules qui font partie du profil économique de Saint-Denis-De La Bouteillerie (véhicules agricoles, véhicules lourds);
- CONSIDÉRANT que la municipalité a pour premier souci le bien-être de ses citoyens et que ce bien-être passe par la qualité des rues et des routes;
- CONSIDÉRANT qu'effectuer des travaux de réparations et d'entretien en 2020 devient un investissement obligatoire et de plus en plus onéreux;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est une très petite municipalité et que la population a droit aux mêmes services que les grandes municipalités;
- CONSIDÉRANT que les secteurs municipaux visés en asphaltage et autres travaux nécessiteront des travaux majeurs;
- CONSIDÉRANT que la municipalité évalue ces travaux à plus de 16 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Patrick Dionne

074-2020

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire une demande d'aide financière à Mme Marie-Ève Proulx, députée de Côte-du-Sud. Ladite subvention permettrait à la municipalité d'effectuer une partie importante des travaux mentionnés en Annexe.

13. Résolution abrogeant la résolution # 040-2020 portant sur le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes

- CONSIDÉRANT que la municipalité a par sa résolution # 040-2020 décide d'envoyer à la MRC de Kamouraska les dossiers pour vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle de pandémie recommandant les directives de confinement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a pris la décision de ne pas tenir la Vente pour taxes en juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,
075-2020

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au retrait des dossiers visés par la Vente pour taxes 2020.

14. Avis de motion – Règlement portant sur la publication des avis publics

M. Dany Chénard conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement portant sur la publication des avis publics. Qui spécifiera les endroits où seront affichés les divers avis publics.

15. Dépôt d'un projet de Règlement # 343 portant sur la publication des avis publics

Mme Manon Bélanger conseillère, présente, et dépose le projet de règlement numéro 343 portant sur la publication d'avis publics de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.
Ledit règlement définit les modalités de publication des avis publics.

16. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement # 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020

M. Réal Lévesque conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020.

17. Dépôt d'un projet de Règlement # 344 modifiant le Règlement # 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020

Mme Lynda Lizotte conseiller, présente, et dépose le projet de règlement numéro 344 modifiant le règlement 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020.
Notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêts et pénalités.

18. Résolution pour le paiement de la facture de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que la Table régionale des élus municipaux du Bas Saint-Laurent est l'interlocutrice privilégiée du monde municipal bas- laurentien auprès des paliers de gouvernement supérieur;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par la Premier ministre du Québec le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT que les municipalités et municipalités régionales de comté doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise du COVID-19 qui complexifie grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place dans les communautés;

CONSIDÉRANT que les municipalités et municipalités régionales de comté devront concentrer leurs ressources financières et techniques dans le soutien à leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises;

CONSIDÉRANT que les municipalités et municipalités régionales de comté utilisant les services de la Sûreté du Québec devraient consacrer une partie de ces

ressources financières pour effectuer un versement au ministère de la Sécurité publique le 30 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE,
076-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, jusqu'au retour à la situation normale, le versement prévu le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec, afin de permettre aux municipalités et municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises.

19. Correspondance

19.1 Comité de la Chapelle de la Grève

Les membres du Comité de la Chapelle de la Grève demandent des heures de services de Promotion Kamouraska afin de promouvoir la programmation estivale 2020 des activités de la Chapelle.

077-2020

Il est proposé par M Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de confier à «Promotion Kamouraska» le mandat d'aider le comité de la Chapelle par leur expertise en communication afin de promouvoir la programmation 2020 , et ce pour un **maximum de 5 heures**.

19.2 Le Symposium de peinture du Kamouraska édition 2020

Le Comité demande 5 heures de services de Promotion Kamouraska pour la communication et la promotion du symposium de peinture.

078-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de confier à «Promotion Kamouraska» le mandat d'aide le Comité du Symposium de peinture en service de communication et de promotion des activités du Symposium, et ce pour un **maximum de 5 heures**.

19.3 Maison Chapais

La présidente du conseil d'administration demande un bloc de 6 à 8 heures de consultation et de services de Promotion Kamouraska afin de bien faire connaître la programmation et leurs projets spéciaux.

079-2020

Il est proposé par M Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de confier à «Promotion Kamouraska» le mandat d'aide le Comité de la Maison Chapais en service de communication afin de faire connaître leur programmation et leurs projets spéciaux, et ce pour un **maximum de 5 heures**.

Il est résolu unanimement qu'advenant le cas où un organisme n'utilisait pas les heures de service de «Promotion Kamouraska» qui lui ont été attribuées, ces heures pourront être mise à la disposition d'un autre organisme qui en ferait la demande.

19.3.1 Demande d'entretien de la pelouse – été 2020.

Il est convenu unanimement qu'une demande soit faite auprès de la direction de la Maison Chapais afin qu'ils procèdent eux-mêmes à la demande de service pour l'entretien de la pelouse et que la Municipalité apportera un support financier. Montant à confirmer.

19.4 École secondaire Chanoine-Beudet

Remerciements pour la commandite pour le gala des mérites 2020.

19.5 MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Réception du résiduelle de la TECQ 2014-2018, soit un montant de 115 675 \$.

19.5.1 Dotation spéciale

Réception d'un montant de 4 365 \$ en dotation spécial.

20. Autres sujets

Madame Lynda Lizotte conseillère, informe les membres du conseil qu'il y a divers trous dans l'asphalte sur la Grève est et ouest qui nécessiteraient une réparation.

M. Patrick Dionne conseiller, mentionne qu'il ira voir sur place avec l'ouvrier municipal afin qu'une réparation temporaire soit faite en attendant que le contrat d'asphaltage soit donné.

21. Période de questions

Aucune question portée à l'attention des membres du conseil.

22. Clôture et levée de la séance

080-2020

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 15.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Beauce

LISTE DES COMPTES À PAYER

9086-6112 QUÉBEC INC.	84,11 \$
ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC	50,00 \$
AFFILET TOUT	574,88 \$
BASE 132	594,42 \$
BUREAU EN GROS	165,72 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	174,57 \$
CENTRE DE PLEIN-AIR ST-DENIS	2 000,00 \$
CNESST	65,00 \$
COMITÉ 2020	180,00 \$
COMITÉ DE LA CHAPELLE DE SAINT-DENIS	400,00 \$
CS DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP	636,72 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	447,84 \$
EAU LIMPIDE INC	41,50 \$
FERME PIERRE GARON	3 449,25 \$
FLORENCE LÉVESQUE	18,51 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA	75,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8,00 \$
JALBERTECH	1 845,48 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX ENR	415,58 \$
LES P'TITS GOBE-LAIT	50,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	6 551,20 \$
RDL TÉLÉCOM	34,49 \$

RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 597,92 \$
SALLE ANDRÉ GAGNON	300,00 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC.	305,09 \$
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA	86,23 \$
SUZANNE DUBÉ (Km- journal et clés, frais poste- journal et médaposte)	141,97 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	29 761,25 \$
SOUS-TOTAL	53 054,73 \$

PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MARS 2020

SALAIRES (MARS 2020)	6 322,15 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MARS 2020)	2 868,53 \$
GREAT WEST	637,13 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	4 453,94 \$
FRAIS BANCAIRE	159,44 \$
SOUS-TOTAL	14 587,26 \$
GRAND-TOTAL	<u>67 641,99 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2020 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 6 avril 2020

Annexe

Résolution

072-2020